

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 30 juillet 2024, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Jessica Thériault, greffière adjointe

Absents : Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6 (en suspension)

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale/greffière confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-07-113

5. Deuxième lecture de l'Arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première lecture de l'arrêté 2024-05 a été faite lors de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2024;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que l'arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-07-114

6. Première lecture de l'Arrêté 2024-06 arrêté sur les fonctions et attribution de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé lors de sa réunion extraordinaire du 6 juin 2024 de monter un arrêté sur la direction générale;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2024-06 arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que l'arrêté 2024-06 arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-07-115

7. Plan de lotissement pour le parc industriel de Paquetville

CONSIDÉRANT QU'UN plan de lotissement proposé pour le parc industriel de Paquetville a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le plan doit être approuvé par le Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur l'urbanisme du N.-B., le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres donne son consentement au présent lotissement, conditionnellement à ce qu'il soit approuvé par le CRP de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-07-116

8. Plan de lotissement dans la subdivision Sonier, St-Isidore

CONSIDÉRANT QUE l'Association de logement et d'alimentation de St-Isidore Inc. a fait la demande pour des lots appartenant à la municipalité dans la subdivision Sonier, à St-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté, de lors de sa réunion ordinaire du 28 mai dernier, de fournir des lots arpentés, selon les besoins du promoteurs, transférés à l'Association pour la somme de 1 \$ chacun, et que le plan de lotissement doit être approuvé par le conseil au préalable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de lotissement proposé est à la satisfaction des promoteurs et que celui-ci a été approuvé par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne;

Il est proposé par le conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseillère Suzanne Thériault, que la Municipalité des Hautes-Terres donne son consentement au présent lotissement. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-07-117

9. Transfert de terrains dans la subdivision Sonier, St-Isidore, à l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore Inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté, de lors de sa réunion ordinaire du 28 mai dernier, de fournir des lots arpentés, selon les besoins des promoteurs, à l'Association pour la somme de 1 \$ chacun;

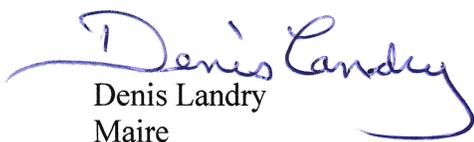
CONSIDÉRANT QUE le plan de lotissement est approuvé et prêt à être enregistré;

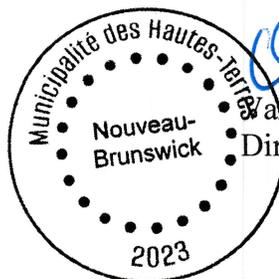
Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que les lots 2024-1 à 2024-16, sauf les lots dont l'Association n'a pas l'utilité immédiate pour ses 50 logements, sur le plan de lotissement provisoire, situés dans la subdivision Sonier, à St Isidore, soient transférés à l'Association de logement et d'alimentation de St-Isidore Inc. pour la somme de 1 \$ chacun, aux conditions énumérées dans la résolution du 28 mai 2024, et que les promoteurs retournent à la municipalité, à leurs frais, les lots inoccupés par des bâtiments complétés au terme d'une période de 24 mois, se terminant au 31 juillet 2026. Adoptée à l'unanimité.

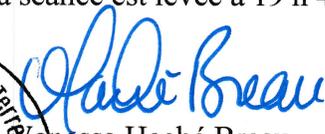
Résolution no 2024-07-118

10. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 40.


Denis Landry
Maire




Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière